


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale affirme que l'assouplissement des motifs permettant l'utilisation d'armes à feu pour l'autodéfense, idée avancée par le premier ministre du Canada, n'est pas souhaité par la population québécoise et va à l'encontre de ses valeurs.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 MARS 2015.

Québec, ce dix-huitième jour de mars 2015




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale